

Conditions générales Camping-car Jasper C19

Pour un voyage entre le 01/04/2019

et le 31/03/2020

AVANTAGES

Possibilité de prendre ici et laisser ailleurs moyennant frais de restitution.

Tarif Flex avantage les réservations faites très en avance

Nouveau truck pour 3 personnes

INCONVENIENTS

Peu d'options et des véhicules sans slide-out, ni TV ni DVD ni GPS. pas de fourniture de sièges enfant.

Véhicules pouvant avoir jusqu'à 4 ans

PROMOTIONS ET REMISES

Remise réservation anticipée d'été : remise de 15% sur le prix jour pour un voyage entre le 1 avril 2019 et le 31 octobre 2019 pour toute réservation effectuée jusqu'au 31 décembre 2018, 10% jusqu'au 31 janvier 2019, 5% jusqu'au 28 février 2019.

Remise réservation anticipée d'hiver : remise de 15% sur le prix jour pour un voyage entre le 1 novembre 2019 et le 31 mars 2020 pour toute réservation effectuée jusqu'au 31 juillet 2019, 10% jusqu'au 31 août 2019, 5% jusqu'au 30 septembre 2019.

Promotions mensuelles (1 promotion à choisir parmi les 3)

- Départs en **avril/mai/juin** : SOIT 50% sur les frais de restitution dans une agence autre que celle du départ SOIT pour le C30, 25% sur la formule avantage kilométrage illimité Ou encore batterie de cuisine offerte

- Départ en **juillet/août** : SOIT 25% sur la formule avantage ou le kilométrage illimité sur le C19 SOIT batterie de cuisine offerte

- Départ en **septembre/octobre** : SOIT 50% sur les frais de restitution dans une agence autre que celle du départ SOIT pour le C30, 25% sur la formule avantage kilométrage illimité Ou encore batterie de cuisine offerte

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Attention nuit de repos obligatoire sur le sol canadien avant le départ en camping-car.

Départs/Retours : Les départs ont lieu du lundi au samedi de 13h00 à 17h00, les retours du lundi au samedi de 9h00 à 11h00 (les horaires peuvent varier en fonction des stations)

Avec l'option départ matin/retour après midi les départs ont lieu entre 9h00 et 12h00 et les retours jusqu'à 15h00 + transferts

Horaires des centres de location : Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, le samedi 09h00 à 17h00 Fermeture les dimanches et les jours fériés suivants :

2019 : 01/01, 11/02 (Vancouver), 18/02 (Calgary et Toronto), 19/04, 20/05, 24/06 (Montréal), 01/07, 05/08 (Vancouver et Halifax), 02/09, 14/10, 11/11 (Vancouver et Calgary), 25/12, 26/12 (Toronto)

2020 : 01/01, 10/02 (Vancouver), 17/02 (Calgary et Toronto), 10/04, 18/05, 24/06 (Montréal), 01/07, 03/08 (Vancouver et Halifax), 07/09, 12/10, 11/11 (Vancouver et Calgary), 25/12, 26/12 (Toronto)

Les centres d'Anchorage et d'Halifax sont fermés pour l'hiver aux dates suivantes :

Anchorage et Halifax ouvrent le 16 avril 2020 - fermeture du 8 octobre 2020 au 15 avril 2021

Durée minimale de location : 7 jours

Age minimum et permis de conduire : 21 ans avec un an de permis. Toute personne souhaitant conduire doit être présente le jour du départ avec son permis pour s'inscrire sur le contrat de location.

CAUTION

CAD 500 . Par carte de crédit le jour du départ (encaissée le jour du départ et restituée au retour).

DETAILS DE VOTRE OFFRE

Le prix par jour comprend :

Un prix par jour en tarification flex
Taxes canadiennes
Assurance en responsabilité civile
Primary coverage jusqu'à \$1,000,000
VIP coverage (\$1,500 franchise par dommage)
Assistance 24H/24
Frais de conducteurs additionnels
Carte et guide de campings
Accessoires de raccordement
Carte de réduction KOA

Votre offre peut comprendre une des options suivantes :

Formule avantage avec km illimité : prix forfaitaire pour 21 jours + prix journalier au-delà des 21 premiers jours comprenant :

le kit accessoire du camping-car avec vaisselle et batterie de cuisine
les kits premiums par personne (draps, oreillers, couvertures et linge de toilette)
L'utilisation illimitée du générateur (C30 uniquement)

Packs de 500 kilomètres : prix forfaitaire

Packs de 100 kilomètres : prix forfaitaire
le kilomètre supplémentaire : CAD0.34ht (1 mile = 1,6 km)

Kilométrage illimité : prix forfaitaire pour 21 jours auquel se rajoute un prix journalier pour les locations au-delà de 21 jours

Kit accessoires (vaisselle, batterie de cuisine, préparation, accessoires) : prix forfaitaire

Kit premium (Linge de lit et de toilette) : prix par personne

Frais de restitution dans une ville différente de celle du départ

Early traveler : prise du camping-car 9h/12h et retour avant 15h avec transferts d'hôtels au départ et transfert vers l'aéroport au retour

Merci de contacter le centre de location la veille de votre départ afin de prendre rendez-vous pour récupérer votre véhicule.

Utilisation du groupe électrogène (ne sert que pour micro-ondes et clim. cellule si pas de hock-up) : OU prix par heure à payer au retour OU prix forfaitaire au départ avec utilisation illimitée

Options à régler sur place :

Chaises de camping : CAD 10ht prix forfaitaire (uniquement si disponible le jour du départ)

Consommation du générateur (C30 uniquement) : utilisation illimitée (prix par nuit) ou paiement au retour du véhicule (prix par heure)

Taxes : BC surcharge \$1.5/jour pour le Truck Camper T17, seulement à Vancouver (sur les locations de moins de 28 jours)

Taxe pour l'environnement : \$5 par location

CONDITIONS GENERALES

Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ». La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

Utilisation du camping-car : le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule, à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux. Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

Tarif flex : c'est un prix par jour variable. Chaque semaine, à un véhicule donné, à un lieu et une date de départ donnés, correspond un prix jour (applicable sur toute la durée de la location). C'est à partir de ce prix que votre offre est établie. Il devient définitif à la réservation (versement d'acompte). En cas de changement de taille de véhicule, de date et/ ou lieu de départ, de date et / ou lieu de retour, le nouveau tarif flex sera appliqué.

Age minimum et permis : 21 ans, posséder un permis de conduire valide et une carte de crédit valide. Le permis de conduire et le passeport de chaque conducteur seront à présenter au centre de location le jour du départ. Assurance : La responsabilité civile est incluse dans le prix de location pour un montant de CAD10.000.000 ; pour la responsabilité propre du locataire, elle est assortie d'une S.L.I (Supplement liability Insurance) à CAD1.000.000 (et non plus limitée au Statutory Limits). Le prix par jour comprend aussi l'assurance CDW (Collision Damage Waiver) pour les dommages responsables avec franchise de CAD1.500 (incluant vol, vandalisme et incendie).

Exclusions d'assurances : la responsabilité du locataire sera totale si mais ne se limitant pas à :

- Les dommages occasionnés lors de la circulation dans une zone non-autorisée ou n'ayant pas obtenu l'accord du loueur
- Les dommages à l'intérieur du véhicule
- Les termes du contrat de location ne sont pas respectés
- La conduite avec plus de passagers qu'il n'y a de ceintures de sécurité
- Les dommages aux effets personnels
- Les dommages délibérés causés par le conducteur ou un autre passager
- Les dommages suite à une utilisation abusive ou détournée pour activités illégales du véhicule
- Les dommages pas négligence (ex : marche arrière sans guide, ou en suivant un guidage GPS incorrect)
- Les dommages occasionnés par le gel (sur un véhicule non hiverné) ou une surchauffe
- Les dommages occasionnés par une négligence dans la procédure d'utilisation et d'entretien du véhicule (ex : utilisation de carburant incorrecte, ignorer les niveaux de liquide de refroidissement ou d'huile, ou la pression des pneumatiques)
- Les dommages occasionnés suite à la conduite sous l'influence d'alcool ou de drogues
- Les dommages occasionnés par une surcharge du véhicule
- Les dommages occasionnés par la conduite d'une personne non autorisée sans le contrat de location, ou n'ayant pas l'âge requis, ou n'ayant pas de permis de conduire valide.
- Les dommages occasionnés par des objets ou personnes placés sur le toit du véhicule
- Les dommages occasionnés par des adhésifs sur les surfaces intérieures ou extérieures du véhicule ou le transport de matières dangereuses
- Utilisation du camping-car à des fins commerciales ou de transport de personnes moyennant rétribution
- Les dommages occasionnés par la conduite du camping-car avec une météo particulièrement défavorable
- Les dommages occasionnés par le remorquage d'un quelconque attelage
- Les dommages occasionnés lors de la conduite au milieu d'une émeute, d'un mouvement de foule

En cas d'accident : dans le cas d'un accident le locataire s'engage à : Enregistrer l'heure, la date et le lieu – Enregistrer le(s) nom(s), adresse(s), plaque(s) d'immatriculation(s), marque(s) et modèle(s) du (des) véhicule(s) du (des) tiers impliqué(s) ou de la (les) propriété(s) endommagé(s) si aucun tiers n'était impliqué – Enregistrer le nom de l'assurance du tiers – Le locataire ne doit admettre aucune responsabilité – Effectuer un rapport de police dans les 24h – Compléter et signer le « Accident report » qui se trouve dans le véhicule – Obtenir une copie de rapport de

police et le transmettre immédiatement au loueur – Informer le loueur dans les 24h. Tout manquement à ces obligations pré-citées entraîne l'annulation des garanties d'assurances. Toutes les dispositions sont détaillées dans le document de départ (le contrat) qui sera signé par le locataire au centre de location le jour du départ

En cas de panne mécanique : immobilisant le véhicule plus de 12 heures, les frais d'hébergement sont pris en charge à hauteur de CAD30/jour/personne et les frais de déplacement à hauteur de CAD30 par jour. Plafond = CAD3.000.

Sont exclus de cette garantie les pannes liées au frigo, à l'air conditionné, au four et au micro-ondes. De plus les pannes de radio et de cruise control ne rentrent pas dans la garantie.

Restrictions de circulation : se renseigner auprès de nos bureaux pour connaître les routes prohibées.

Dalton et Dempster highways sont interdites dans les provinces du Yukon et les territoires du Nord ; Se renseigner le jour du départ auprès centre de location sur les exclusions de circulation temporaires.

Le Death Valley NP est interdit du 01/07 au 31/08 inclus. En Mai, Juin et Septembre, cela peut se faire sous la responsabilité du locataire.

Il est formellement interdit de stationner ou de circuler dans Manhattan (New York).

Il est formellement interdit de se rendre au Mexique.

Il est formellement interdit de circuler sur des routes non asphaltées.

Entretien du véhicule :

Le locataire devra vérifier les niveaux d'eau, d'huile, la pression des pneumatiques et devra signaler aussitôt au centre de location tout incident mécanique ou accident.

Panne mécanique :

Sur présentation de la facture, toute dépense justifiée en dessous de CAD75 sera remboursée au locataire.

Au-dessus de ce montant, il devra obtenir l'autorisation du service assistance.

En cas d'immobilisation du véhicule les frais d'hébergement seront remboursés sur la base de CAD30 par personne et par jour et les frais de transport sur la base de CAD30 par jour. Le maximum étant de CAD3.000. Voir les exclusions au § assurances

Inscription : la réservation est définitive après le versement d'un acompte de 30 % du montant de la location - avec un minimum de 153 Euros. Le solde doit être réglé 30 jours avant le départ. Passé ce délai, CampingCar-Online se réserve le droit d'annuler la location. Le versement d'un acompte vaut acceptation des conditions de locations.

Modification : aucun frais n'est demandé à la première modification. Pour les modifications suivantes 50€ par modification.

Les modification suivantes entraîneront un ajustement du Tarif flex. Le taux sera calculé en utilisant le Tarif flex de plus récent et comparé au tarif Flex existant; le taux le plus élevé prévaudra, évitant ainsi des changements en raison de la réduction des prix:

- Nom des voyageurs~
- Type de véhicule et taille
- Ville de départ
- Date de départ
- Annulation et nouvelle réservation
- Ville de retour
- Changement de ville de retour lors d'aller simple

Après confirmation, les changements suivants, n'affecteront pas le prix :

- Nombre de voyageurs
- Ajout d'option prépayées

Amendes et contraventions : il est impératif de les déclarer le jour du retour. En cas de manquement, une pénalité de CAD250 sera ajoutée au montant de l'amende ou de la contravention à payer.

Conditions d'annulation : toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée et accusé réception.

Annulation notifiée plus de 47 jours avant le départ : pas de frais

Annulation notifiée entre 47 et 17 jours avant le départ 397€ (ht)

Annulation notifiée entre 16 jours et 2 jours avant le départ : 693€ (ht)

Annulation notifiée moins de 2 jours avant le départ : aucun remboursement

Retour anticipé : aucun remboursement n'est effectué en cas de retour anticipé.

Retour tardif : toute heure dépassée par rapport à l'heure de retour convenue fera l'objet de pénalités de retard.

Animaux domestiques autorisés avec accord préalable.

Litige : les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société Camping Car online.

Le prestataire peut se trouver dans l'obligation de procéder à un changement de véhicule mais qui sera toujours approprié au nombre d'occupants. Ceci ne constituant pas une rupture de contrat et n'autorisant pas le locataire à prétendre à un quelconque dédommagement. Les photos ne sont pas contractuelles et le choix des véhicules se fait par catégorie et non par modèle.